

# PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



# 2023

Préfecture de l'Hérault

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## Préambule

La politique de sécurité routière est un impératif national qui doit mobiliser toutes les composantes de la société française. Elle est l'affaire de tous.

Le bilan 2023 pour le département de l'Hérault fait état de 658 accidents corporels (+17 % par rapport à 2022), 71 tués (+16 % par rapport à 2022), 829 blessés (+ 11 % par rapport à 2022).

Ces accidents étaient en général évitables. Les accidents mortels trouvent leur cause principale dans la vitesse, l'imprudence au volant et les conduites addictives. Ces 3 causes représentent à elles seules plus des 2/3 des accidents mortels en 2023.

Le Document Général d'Orientation (DGO), outil local de programmation en matière de politique de sécurité routière et de réduction du nombre d'accidents, a été signé pour une période de cinq ans (2023-2027). Quatre enjeux y figurent, à savoir : les conduites à risque, les nouveaux modes de mobilité dite « douce », les deux-roues motorisés et le risque routier professionnel.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), élaboré chaque année, s'inscrit en cohérence avec les enjeux du DGO et se traduit en actions opérationnelles.

Pour l'année 2024, au regard des caractéristiques de l'accidentalité départementale et des objectifs inscrits dans le DGO 2023-2027, les cibles prioritaires sont les suivantes :

- Les conduites en état d'addiction
- Les mauvaises pratiques (téléphone et distracteurs technologiques)
- La prévention en milieu scolaire
- Les mauvais comportements et risques de la vitesse sur les routes
- Protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, 2 roues-motorisés).

Pour une plus grande efficacité, la lutte contre l'insécurité routière doit reposer non seulement sur la prévention, mais aussi sur les contrôles routiers, destinés à sanctionner les délinquants de la route.

La gendarmerie et la police nationale sont mobilisées sans relâche pour intervenir sur l'ensemble du département. Le déploiement des radars s'adapte pour faire changer le comportement des usagers de la route, en particulier sur les tronçons les plus dangereux et accidentogènes.

Il revient à chacun de nous de rendre nos routes plus sûres. Nos comportements peuvent tout changer.

Sous-Préfète, Directrice de Cabinet  
Cheffe de projet Sécurité Routière



Élisa BASSO

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| 1. Présentation du département.....  | 4  |
| 2. Organisation de la prise en charge de la sécurité routière dans le département..... | 11 |
| 2.1 Introduction.....  | 11 |
| 2.2 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière.....             | 12 |
| 3. Bilan de l'accidentalité pour l'année 2023.....                                     | 14 |
| 4. Bilan du PDASR 2023.....  | 24 |
| 4.1 Bilan financier.....   | 24 |
| 4.2 Bilan des actions.....   | 25 |
| 4.3 Les IDSR et le matériel d'animations sécurité routière.....                        | 25 |
| 5. Enjeux et orientations d'action pour l'année 2024.....                              | 26 |
| 6. Les actions du PDASR 2024.....  | 28 |
| 6.1 Actions subventionnées.....  | 28 |
| 6.2 Le prévisionnel des actions réalisées par la mission sécurité routière.....        | 28 |
| 7. Le PDCR.....  | 32 |



chaque année sous le seul effet des migrations résidentielles, ce qui représente environ 12 000 habitants supplémentaires chaque année. Parmi ces nouveaux arrivants, six sur dix sont des jeunes (18-24 ans) ou des retraités.

En 2018, 12 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans se sont installés dans le département et 9 000 en sont partis. Les jeunes représentent 33 % du gain migratoire du département en provenance d'autres départements français. Ils viennent principalement des départements voisins : du Gard, des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales ou de l'Aude. Environ 2 000 autres jeunes sont arrivés sur le territoire en provenance de l'étranger.

Ces nouveaux habitants âgés de 18 à 24 ans viennent souvent afin de poursuivre leurs études. En 2020, près de 86 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur dont 81 000 à Montpellier. Près de trois sur quatre étudient à l'université. Montpellier est la quatrième ville française par son nombre d'étudiants derrière Paris, Toulouse et Lyon. Leur poids dans la population est particulièrement important : 16 % des Montpellierains sont étudiants (15 % des Toulousains). Les jeunes de 18 à 24 ans représentent 9,4 % de la population de l'Hérault, soit 1,5 point de plus qu'en France métropolitaine.

Le département attire également des retraités, qui s'y installent plus souvent qu'ils ne le quittent. Ils représentent 26 % du gain migratoire du département en provenance d'autres départements français. Un retraité sur cinq s'installant dans l'Hérault vient d'un département d'Occitanie, un retraité sur cinq d'Île-de-France. Ces arrivées de retraités contribuent au vieillissement de la population. En 2019, 22 % des Héraultais sont âgés de 65 ans ou plus (20 % en France métropolitaine). Selon les dernières projections démographiques, la part des 65 ans ou plus gagnerait 6 points d'ici 2050 et le département compterait alors près de 140 000 seniors de plus qu'en 2019.

### Un étalement des zones urbaines pour accueillir les nouveaux arrivants

En 2020, 85 % de la population du département vit dans les aires d'attraction des villes (AAV) de Montpellier (68 %) et de Béziers (17 %). En 60 ans, la population du département a augmenté très fortement autour de Montpellier et dans une moindre mesure sur le littoral et autour de Béziers. Le nombre d'habitants a été multiplié par trois dans l'actuelle aire d'attraction de Montpellier.

En 2020, l'Hérault est le 12<sup>e</sup> département de province par sa densité de population. En dehors des deux principales villes et de leur périphérie, les zones les plus densément peuplées sont Sète et les principales stations balnéaires (Valras-Plage, Agde, Palavas-les-Flots, Frontignan, La Grande-Motte) ainsi que les communes de l'axe Clermont-l'Hérault-Pézenas, le long de l'autoroute A75.

Dans ces territoires déjà très denses, les nouveaux habitants sont nombreux chaque année et leur accueil constitue un enjeu important. Il se réalise en densifiant le territoire. Entre 2009 et 2019, le nombre de ménages a augmenté deux fois plus rapidement que l'espace consommé pour l'habitat (+20 % de ménages et seulement

+9 % d'espace consommé). Au total, le nombre de m<sup>2</sup> consommés par ménage supplémentaire est le deuxième plus faible de province (260 M<sup>2</sup>), derrière le Rhône (190 M<sup>2</sup>). Il est bien inférieur à celui constaté en Haute-Garonne (480 M<sup>2</sup>) et en France de province (830 M<sup>2</sup>).

En 2019, 11,6 % des résidences principales sont sur-occupées dans l'Hérault contre 10,6 % en Haute-Garonne et 9,6 % en France métropolitaine. La sur-occupation est encore plus marquée dans les zones très denses.

La densification du territoire est à l'origine de tensions sur le marché de l'immobilier. Les prix des transactions sont en forte hausse depuis 2016. C'est dans l'Hérault et la Haute-Garonne qu'ils sont les plus élevés d'Occitanie. Les prix sont élevés au sein de Montpellier Méditerranée Métropole mais aussi dans la communauté d'agglomération du pays de l'Or et la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Avec l'étalement urbain, les trajets en direction des villes-centres pour aller travailler s'intensifient et s'allongent. En 2018, plus d'un tiers des Héraultais en emploi à Montpellier parcourent plus de 10 km pour venir travailler. Les flux les plus importants concernent Castelnau-le-Lez (4 300 navetteurs), Lattes (3 000) et Juvignac (2 500). Ils conduisent à d'importants engorgements des routes aux heures de pointe. Les transports en commun sont utilisés par 16 % des actifs de l'agglomération de Montpellier. Dans la ville-centre, seuls 22 % des Montpelliérains ayant un emploi utilisent les transports en commun pour se rendre au travail contre 27 % des Toulousains. Pour encourager ce mode de déplacement, la Métropole a mis en place progressivement pour ses habitants la gratuité des transports en commun sur l'ensemble du réseau TaM (Transports de l'agglomération de Montpellier) depuis 2020.

## Un département touristique

Avec 6 101 km<sup>2</sup>, l'Hérault est un département moyen en superficie. Situé au sud-est de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP), il bénéficie d'une côte principalement sableuse offrant 87 km de littoral. Le relief est marqué à l'ouest et au nord-ouest par le rebord méridional du Massif central. Les massifs du Caroux et de l'Espinouse sont les points culminants du département. S'étagent ensuite jusqu'à la mer les zones de garrigue, les plaines agricoles et les étangs. L'Hérault est limitrophe de quatre départements : l'Aude, le Tarn, l'Aveyron et le Gard.

Premier département touristique de la région Occitanie, il occupe le 4<sup>e</sup> rang des départements français en nombre de nuitées touristiques, avec 40 millions de nuitées annuelles. Plus de 20 % des logements disponibles dans le département sont des résidences secondaires.

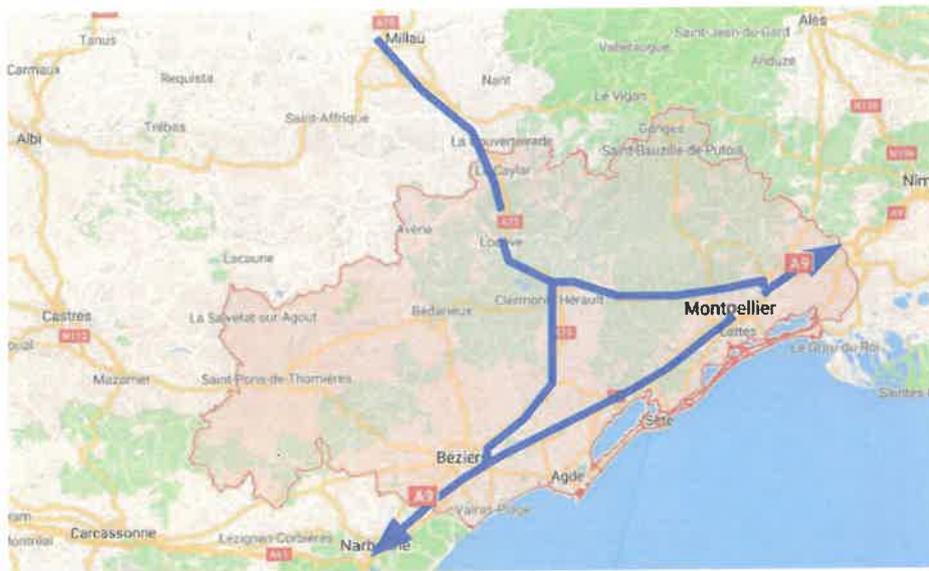
## Le Réseau routier :

Le département de l'Hérault compte plus de 13 000 km de routes et se caractérise par une densité du réseau routier de 2,14 km de routes par km<sup>2</sup>, soit une densité

supérieure à celle de la région (1,98 km) et à la moyenne de la France métropolitaine (2,01 km).

– **trois liaisons autoroutières** d'importance internationale : (environ 220 km soit 2 % du réseau routier)

- l'autoroute A9 qui assure les échanges entre la France et l'Espagne,
- l'autoroute A75 qui assure les échanges entre le centre de la France et se raccorde sur l'A9 à Béziers,
- l'autoroute A750 qui relie l'A75 à Montpellier



Elles supportent un trafic lourd conséquent (20 000 poids lourds par jour pour l'A9), et sont soumises aux pointes estivales en été. (plus de 100 000 v/jour au droit de Montpellier).

Depuis 2017, l'autoroute A9 a été « doublée » au droit de Montpellier sur près de 20 km, donnant à Montpellier une véritable rocade sud (A709), en supprimant les encombrements estivaux, qui se sont reportés plus au sud, à Béziers ou Narbonne.

– **Le réseau routier départemental**, long de 4 800 km, assure les échanges locaux, avec des trafics qui dépassent parfois les 50 000 véhicules/jour. Sur la plaine littorale, les caractéristiques sont en lien avec le trafic à écouler, avec des routes à 2 x 2 voies, pour desservir les plages (La Grande Motte, Palavas-les-Flots ...). Les caractéristiques du réseau de l'arrière-pays, même s'il est moins confortable lorsqu'on aborde le Piémont (massifs du Caroux et de l'Espinouse au nord-ouest, plateau du Larzac et montagne Séranne au nord-est), restent adaptées au trafic local.

– **Le réseau métropolitain de l'agglomération Montpellieraine**: Depuis 2017, la métropole de Montpellier Méditerranée (3M) gère directement la totalité du réseau

routier (hors autoroute et réseau national) situé sur les 31 communes qui la composent, soit un linéaire de 2 200 km.

– **Les réseaux communaux**, gérés en dehors de la métropole 3M, par les différentes communes représente environ 5 800 km.

– **Des routes nationales** quasiment inexistantes (24 km)

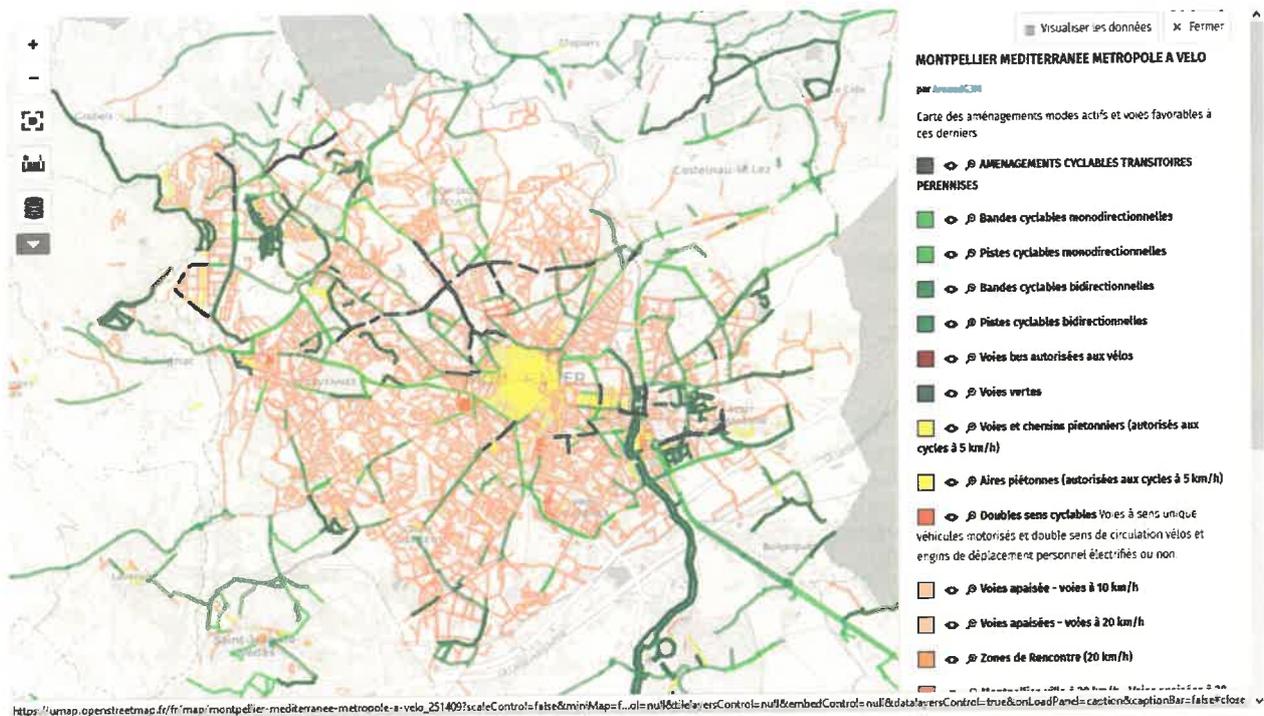
| <b>Réseaux routiers et autoroutiers de l'Hérault</b> |          |
|--|----------|
| <b>Routes nationales</b>                             | 24 km    |
| <b>Routes départementales</b>                        | 4 703 km |
| <b>Autoroutes</b>                                    | 208 km   |
| <b>Voies communales</b>                              | 8 076 Km |

**L'essentiel du réseau routier du département est donc constitué des routes départementales, classées selon quatre catégories :**

|             | Linéaire (km) | Intitulé et définition  |  |
|-------------|---------------|-------------------------|--|
| Catégorie 1 |               | Voie structurante       | Ce sont les voies qui composent les grand axes et les grands itinéraires du département. Elles assurent la continuité des liaisons à grande distance à partir des RN et des autoroutes et pour certaines d'entre elles , dans un dispositif structurant, les contournements des agglomérations les plus importantes  |
| Catégorie 2 |               | voie de liaison         | Ce sont les routes départementales qui assurent les liaisons moyenne distance à travers tout le département. Elles assurent l'accessibilité et la desserte des pôles économiques et touristiques, ainsi que la plupart des villes de moyenne importance. Elles complètent de façon cohérente le maillage routier de niveau 1 et leur trafic est toujours significatif. |
| Catégorie 3 |               | voie d'accès            | Ces voies permettent d'accéder à des chefs lieux de communes du département et ont pour certaines d'entre elles un rôle touristique prépondérant (les routes vertes du guide Michelin).  |
| Catégorie 4 |               | voie de desserte locale | Ce sont toutes les autres voies du département. Elles assurent partout la desserte des chefs lieux des communes et l'accès aux lieux dits.   |
| Total       | 0             |                         |  |

**Développement des aménagements cyclables sur la métropole de Montpellier :**

- amélioration des voies exclusivement vélo
- transformation d'anciennes pistes cyclables en voies mixtes bus-vélo
- création de nouvelles voies mixtes bus-vélo
- suppression de discontinuités vélo



## Famille de référence

Pour situer chaque département à l'échelle nationale, les chiffres bruts ATBH (accidentés, tués, blessés et blessés hospitalisés) ne sont pas suffisants et surtout statistiquement peu recevables, compte-tenu des configurations hétéroclites de chaque territoire (population - nombre de km de routes - nombre de km parcourus - climat - etc).

Au regard des caractéristiques propres à chaque département qui sont susceptibles d'influer l'accidentalité, les comparaisons interdépartementales sont difficiles à interpréter. Dans un souci d'objectivité, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) a créé **9 familles** au sein des départements français. Ces familles sont établies à partir d'Indicateurs Locaux de Sécurité Routière (ILSR), qui tiennent compte de nombreux facteurs géographiques, climatiques, socio-culturels et structurels.

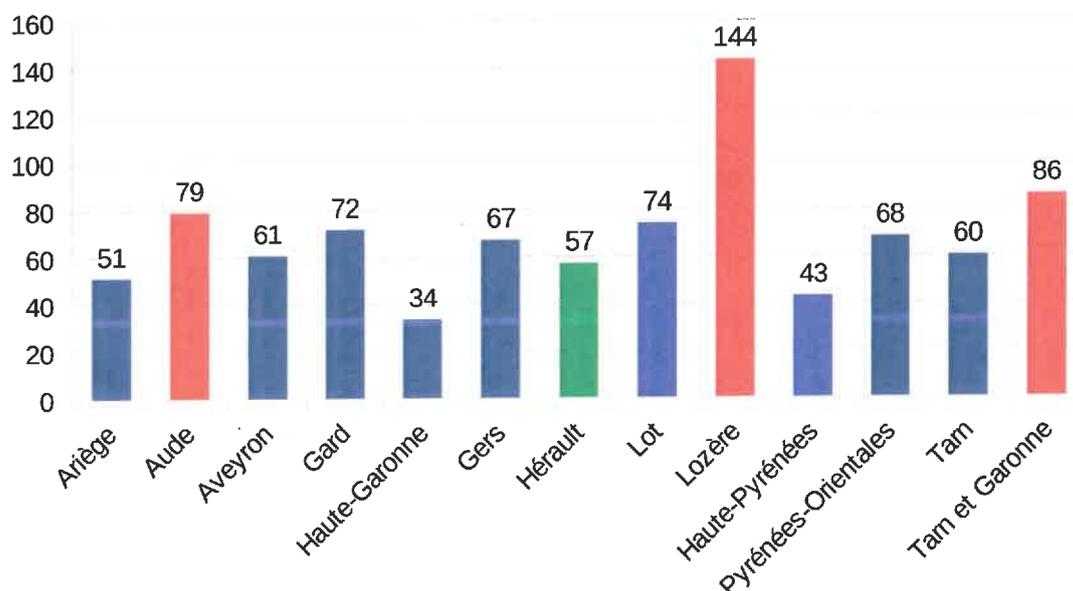
**L'Hérault est intégré à la famille des « départements méditerranéens » regroupant sept départements : l'Aude, le Gard, le Vaucluse, le Var, les Pyrénées-orientales, les Alpes-Maritimes et l'Hérault.**

- ✓ Paris
- ✓ Département de petite couronne
- ✓ Département de grande couronne
- ✓ Départements d'outremer
- ✓ Départements à métropoles
- ✓ **Départements Méditerranéens (dont l'Hérault fait partie)** s'étalent le long du littoral méditerranéen (exception faite des Bouches du Rhône (métropole)), où la spécificité météorologique très ensoleillée attire un tourisme saisonnier considérable dans une région à la fois côtière et montagnarde. La population résidente y est en moyenne plus âgée et recourt notablement à l'usage de la motocyclette.
- ✓ Départements ruraux peu denses
- ✓ Départements multipolaires
- ✓ Départements de transitions

L'appartenance à une famille permet donc de dépasser la comparaison et le classement national par million d'habitants et de se positionner selon des critères de comparaison plus satisfaisants.

Il convient donc, pour chacun des enjeux retenus, d'observer le classement national d'un département, mais aussi son positionnement au sein de sa famille d'appartenance.

**Tués par million d'habitants (Départements Méditerranéens)**  
**Tués par million d'habitants (Occitanie)**  
*(Estimation population INSEE au 01/01/22)*



## Population du département de l'Hérault par tranche d'âge

|                              | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et plus |
|------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Population par tranche d'âge | 274751   | 300046    | 307601    | 218645    | 142182         |
| Pourcentage                  | 22 %     | 24 %      | 25 %      | 18 %      | 11 %           |

### Rappel des enjeux du DGO

Pour 2023, les enjeux sont conformes au DGO 2023-2027 les deux-roues motorisés, les mobilités dites « douces », la prévention dans le monde professionnel, et les conduites à risques.

Le nouveau DGO, cadre et stratégie de l'action local de l'État et de ses partenaires en faveur de la prévention, de l'information, de la sensibilisation et de la lutte contre les risques routiers revêt dans ce contexte un caractère essentiel. Il est aussi un levier majeur de mobilisation des acteurs locaux.

La mortalité routière a fortement augmenté, et même si les résultats des dernières années sont impactés par les mesures sanitaires, le nombre de tués ne peut être notre seul indicateur, nos analyses devront s'attacher à tous les accidents corporels afin d'obtenir de diagnostics s'appuyant sur un nombre de données suffisant.

Pour mémoire, quatre enjeux présents dans le DGO :

- Les deux-roues motorisés ;
- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement) ;
- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- Le risque routier professionnel

## 2. Organisation de la prise en charge de la sécurité routière dans le département

### 2.1 Introduction

Les accidents de la route sont la première cause de mort violente en France aujourd'hui. C'est aussi la première cause de décès des jeunes adultes, et d'accidents mortels du travail. 9 accidents sur 10 ont pour origine une ou plusieurs infractions au code de la route.

Le 31 janvier 2024, l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) a présenté les estimations de l'accidentalité routière 2023, à savoir :

3 402 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer. Ce bilan est inférieur de - 4,2 % par rapport à 2022 et de - 2,7 % par rapport à 2019, année référence sur la décennie 2020-2030.

En France métropolitaine, il est estimé que 3170 personnes sont décédées en 2023, un résultat inférieur à l'année 2022 (-10%).

D'après la méthode d'estimation ONISR-Université Gustave Eiffel appliquée aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre en 2023, 232 000 personnes auraient été blessées en 2023 sur les routes de France métropolitaine, dont 16 000 gravement.

Dans le département de l'Hérault, la mortalité routière a fortement augmenté passant de 60 tués en 2022 à 71 tués en 2023 (75 tués en 2021), le nombre de blessés a aussi augmenté de façon significative en passant de 748 en 2022 à 829 en 2023 (817 en 2021). Le nombre de blessés hospitalisés a augmenté de 3 % par rapport à 2022 et - 13 % par rapport à 2021.

La politique de sécurité routière a pour objectif de réduire l'accidentalité corporelle sur les routes, afin de diminuer le nombre de personnes tuées et blessées recensées chaque année.

Cet objectif ne pourra être tenu que si deux éléments indissociables sont réunis : l'appel à la responsabilité des conducteurs et l'action déterminée des pouvoirs publics et de ses partenaires.

## 2.2 Organisation de la prise en charge locale de la sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de la sécurité routière est placée sous la responsabilité du préfet de département.

Elle est conduite par la sous-préfète, directrice de cabinet et cheffe de projet sécurité routière. Pour exercer cette fonction, elle s'appuie sur :

- Le coordinateur départemental à la sécurité routière : qui assiste la cheffe de projet dans la mise en œuvre de la politique locale. Il est situé en préfecture.
- L'observatoire départemental de la sécurité routière : qui recueille les données et participe à la connaissance et à l'analyse de l'accidentologie locale en lien avec les forces de l'ordre. Ces éléments sont destinés à orienter la politique locale en matière de sécurité routière. Il est localisé au sein de la DDTM de l'Hérault.
- Les intervenants départementaux de la sécurité routière : (IDSR), bénévoles, sont nommés par arrêté préfectoral. Ces acteurs de terrain participent à l'animation des actions inscrites au PDASR. Ils animent essentiellement des séances de sensibilisation dans les établissements scolaires, dans les entreprises ainsi qu'au sein de divers forums et village sécurité routière (atelier de prévention sur les méfaits de l'alcool au volant, les vitesses inadaptées, les distances de sécurité, la vulnérabilité des mobilités douces et des deux-roues motorisés...). Ce Réseau est constitué d'une vingtaine de bénévoles.
- Le chargé de mission deux-roues motorisé : Il s'agit du « Monsieur Moto » du département. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des motards. Il est l'interlocuteur privilégié des motards et associations de motards pour des sujets de

sécurité routière. À ce titre, il participe notamment aux différentes actions de sécurité routière mises en place dans son département, destinées aux conducteurs 2RM.

- La mission « Monsieur Vélo » : Cette mission de correspondant vélo est assurée par un agent de la DDTM. La mission de « Monsieur Vélo » s'inscrit dans le cadre de la politique de transition écologique portée par les services de l'État. Il a pour mission de promouvoir l'utilisation du vélo, d'écouter les usagers de deux-roues non motorisés pour lesquels il s'engage à répercuter vers l'administration leurs remarques, doléances et suggestions.

Il peut être sollicité en raison de son expertise dans le domaine.

Il peut accompagner les projets à destination des cycles dans le département (conception et réalisation d'aménagements cyclables). Il est également porteur de messages de bonnes conduites (port du casque, visibilité, respect du code de la route).

La mise en œuvre de la politique départementale de sécurité routière concerne également, à des degrés divers, d'autres partenaires, notamment :

- les Procureurs de la République : mise en œuvre de la politique pénale e direction des délinquants routiers, l'organisation des contrôles routiers et les peines alternatives aux poursuites...

- les forces de l'ordre : Le groupement de gendarmerie départementale (dont l'EDSR), la direction départementale de la sécurité routière, les polices municipales, au travers d'actions de répression mais également d'actions de prévention menées seules ou avec d'autres acteurs.

Chaque mois, un baromètre sur l'accidentalité est réalisé par l'observatoire départemental et en début de l'année suivante un bilan de l'année.

### 3. Bilan de l'accidentalité pour l'année 2023

#### L'accidentalité générale :

#### Cartes des accidents mortels en 2023



#### Évolution 2023/2022 (2023 non consolidé)

|             | Accidents | Acc. Mortels | Tués | Blessés |
|-------------|-----------|--------------|------|---------|
| 2023        | 658       | 69           | 71   | 829     |
| 2022        | 561       | 55           | 60   | 748     |
| Évolution % | 17        | 22           | 18   | 11      |
| 2021        | 591       | 70           | 75   | 819     |

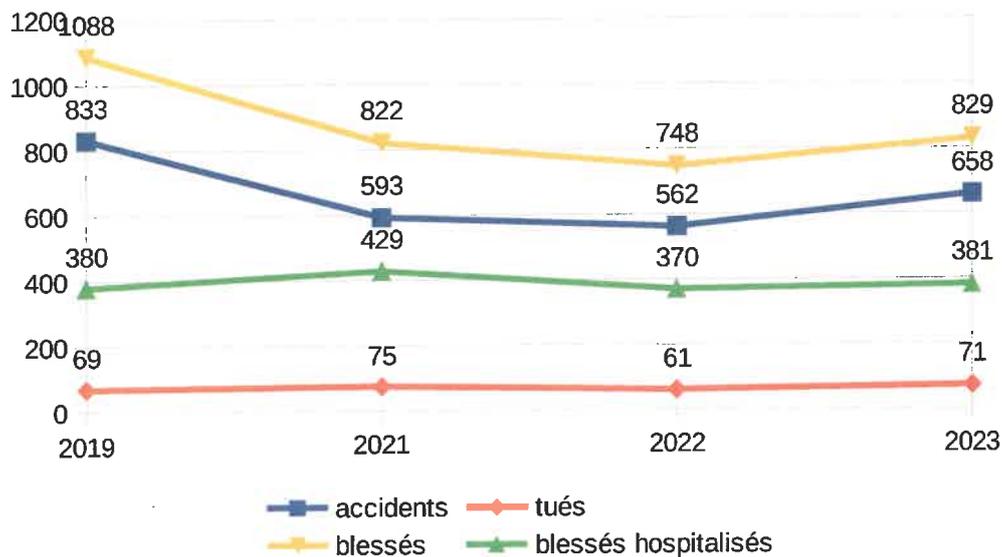
En 2023, 69 accidents mortels ont provoqué le décès de 71 personnes sur les routes héraultaises.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de tués sur les routes de l'Hérault en 2023 est en forte hausse (+18 %).

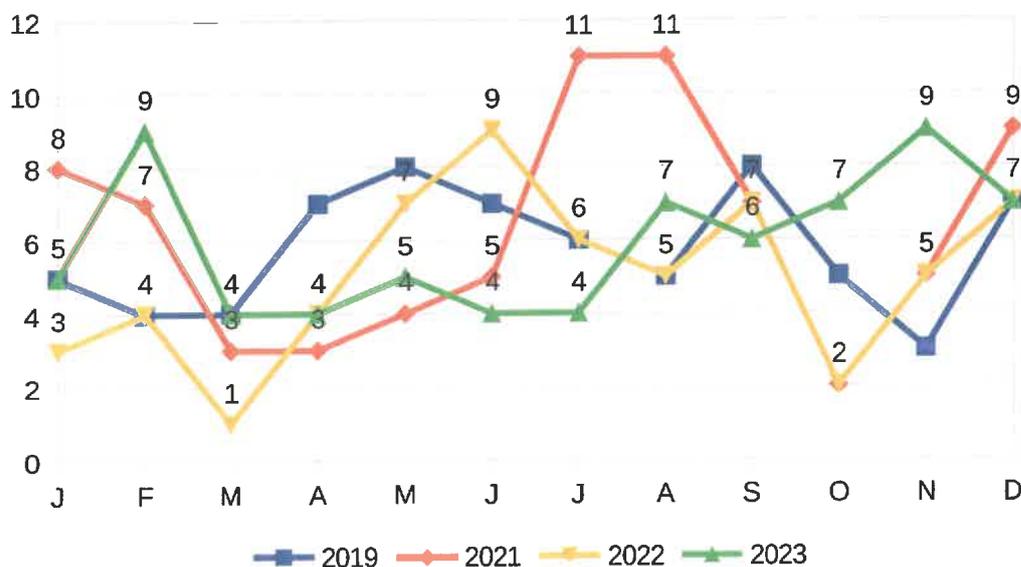
Le nombre de tués constaté est à la hausse comme le nombre d'accidents qui a augmenté de 17 % par rapport à 2022. Le nombre de blessés à également augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+11 %).

Cette tendance ne s'observe pas sur les indicateurs au plan national.

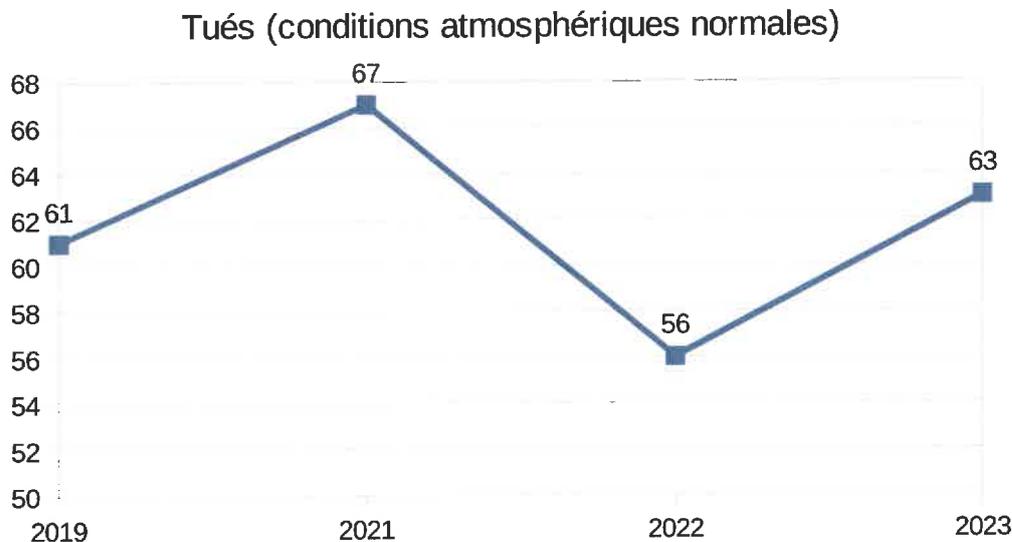
- -2 % nombre accidents corporel par rapport à 2022
- - 10 % du nombre de tués par rapport à 2022
- - 2 % nombre de blessés par rapport à 2022



Parmi ces accidents, 25 accidents mortels impliquent des véhicules seuls en cause (17 véhicules légers, 7 deux-roues motorisés, 1 poids lourd, 1 Edpm).

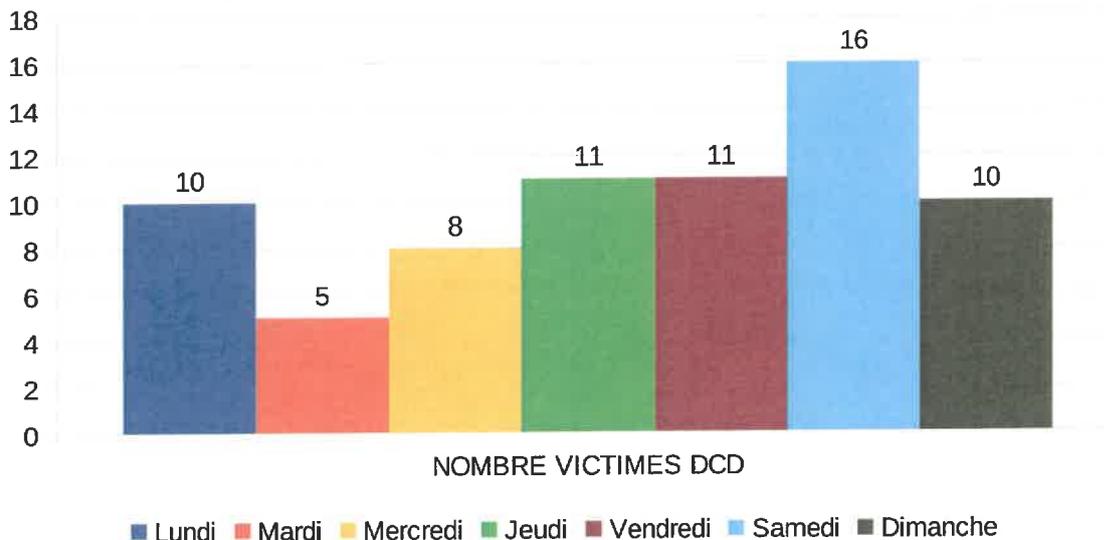


En 2023, les mois les plus meurtriers sont février (VL c/ vélo, 3 VL seul, 1 VL c/ Moto, VL c/ VL, 2 Motos seules et 1 PL seul) et novembre (2 VL c/ Piéton, VL c/ VL, 2 VL c/ Moto, 2 VL seuls, 1 PL c/ VL) avec un total de 18 tués (25 % des tués).



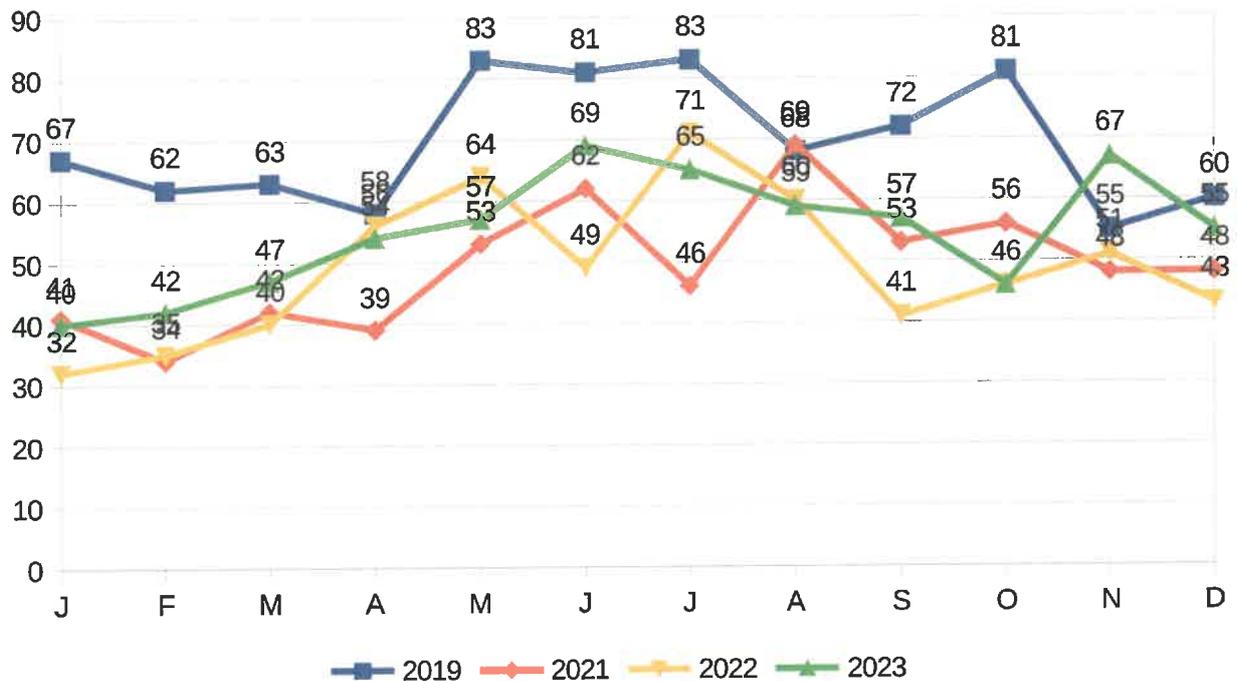
Sur les 4 années de référence, on constate que le nombre de tués est plus important quand la météo est favorable (88 % en 2019, 89 % en 2021, 91 % en 2022 et 89 % en 2023), En 2023, 22 tués la nuit avec ou sans éclairage en conditions atmosphériques normales (31 % des tués).

**Nombres accidents mortels par jour de la semaine 2023**



Pour l'année 2023, le dimanche est le jour de la semaine où les tués sont plus nombreux (22 %) (1 VL c/ Cyclo, 2 Motos seules, 2 VL seuls, VL c/ Vélo, 2 VL c/ VL, 2 Cyclos seuls). On peut constater un nombre de tués importants aussi pour les lundis, jeudis, vendredis et samedis (59 %).

### Évolution de l'accidentalité dans l'Hérault :



En 2023, les mois les plus accidentogènes sont juin (69) et novembre (67) mais sur les années précédentes, on constate une tendance à la hausse sur la période de mai à septembre et de novembre à décembre.

### Accidentalité par catégorie d'usagers

| catégories d'usagers  | Nombre de tués 2022 |      | Nombre de tués 2023 |      | Évolution 2022 -2023 |       |
|-----------------------|---------------------|------|---------------------|------|----------------------|-------|
|                       | Nombre              | %    | Nombre              | %    | Ecart                | %     |
| Piéton à pied+EDP-sm  | 6                   | 10 % | 8                   | 11 % | 2                    | 33 %  |
| EDP-m                 | 0                   | 0 %  | 1                   | 1 %  | 1                    | 100 % |
| Vélo                  | 6                   | 10 % | 3                   | 4 %  | -3                   | -50 % |
| Deux-roues motorisés  | 18                  | 30 % | 23                  | 32 % | 5                    | 28 %  |
| Véhicules légers      | 29                  | 48 % | 33                  | 46 % | 4                    | 14 %  |
| Véhicules utilitaires | 2                   | 3 %  | 1                   | 1 %  | -1                   | -50 % |
| Poids lourds          | 0                   | 0 %  | 1                   | 1 %  | 1                    | 100 % |
| Autres                | 0                   | 0 %  | 1                   | 1 %  | 1                    | 100 % |

On constate une forte augmentation de la mortalité des usagers en deux-roues motorisés et pour les véhicules légers en 2023, respectivement 23 tués contre 18 en 2022 et 33 contre 29 en 2022. Les usagers de véhicules légers et les deux-roues motorisés représentent 78 % des tués.

8 piétons et EDP-sm ont été tués sur nos routes soit 2 de plus qu'en 2022.

Les piétons et EDP-sm représentent 11 % des victimes de la route. Chez les cyclistes, une baisse significative du nombre de tués est constatée (3 tués en 2023 contre 6 en 2022).

Les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (piétons et EDPM-sm, vélos, EDPM représentent 16 % des tués).

### Les tués par classe d'âge :

|                  | Nombre de tués 2022 |      | Nombre de tués 2023 |      | Évolution 2022 -2023 |       |
|------------------|---------------------|------|---------------------|------|----------------------|-------|
|                  | Nombre              | %    | Nombre              | %    | Ecart                | %     |
| [0-13]           | 1                   | 2 %  | 2                   | 3 %  | 1                    | 100 % |
| [14-17]          | 2                   | 3 %  | 2                   | 3 %  | 0                    | 0 %   |
| [18-24]          | 16                  | 26 % | 10                  | 14 % | -6                   | -38 % |
| [25-34]          | 10                  | 16 % | 11                  | 15 % | 1                    | 2 %   |
| [35-44]          | 11                  | 18 % | 11                  | 15 % | 0                    | 0 %   |
| [45-54]          | 10                  | 16 % | 13                  | 18 % | 3                    | 30 %  |
| [55-64]          | 4                   | 7 %  | 3                   | 4 %  | -1                   | -25 % |
| [65-74]          | 3                   | 5 %  | 9                   | 13 % | 6                    | 200 % |
| [75 ans et plus] | 4                   | 7 %  | 10                  | 14 % | 6                    | 150 % |

En 2023, 66 % des tués sont âgés entre 25 et 64 ans. 73 % des tués sont des hommes (52 hommes et 19 femmes)

La mortalité des 18-24 ans baisse en 2023 par rapport à 2022 de près de 38 % en passant de 16 tués à 10. Les -24 ans représentent 20 % des victimes en 2023 contre 31 % en 2022.

La mortalité de 25-64 ans est en légère hausse en 2023 avec 3 tués de plus qu'en 2022. Cette catégorie est surreprésentée dans les accidents mortels du département.

La catégorie des séniors (65 ans et +) a très fortement augmentée passant de 7 tués en 2022 à 19 en 2023 (+ 12).

### L'accidentalité par arrondissement :

nombre d'habitants département de l'Hérault (source INSEE)

|             | tués |       | Population |      | tués / pour 100000 d'hab |
|-------------|------|-------|------------|------|--------------------------|
| Montpellier | 36   | 50,7% | 733159     | 61 % | 5                        |
| Béziers     | 26   | 36,6% | 318868     | 27 % | 8                        |
| Lodève      | 9    | 12,7% | 146845     | 12 % | 6                        |

L'arrondissement de Montpellier est le plus fortement impacté (36 tués), suivi de l'arrondissement de Béziers (26 tués).

L'arrondissement de Lodève est le moins impacté (9 tués).

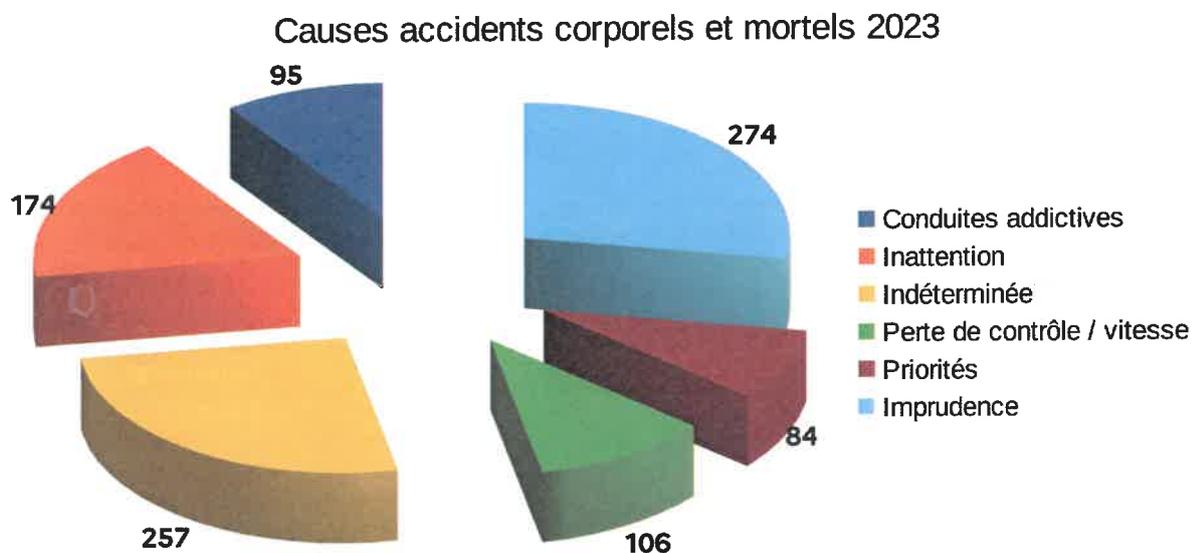
On observe le plus fort taux de tués pour 100 000 habitants dans l'arrondissement de Béziers (8 tués pour 100 000 habitants).

## Les causes principales de l'accidentalité dans le département de l'Hérault

- Les principales causes des accidents corporels de la circulation routière (y compris mortels)

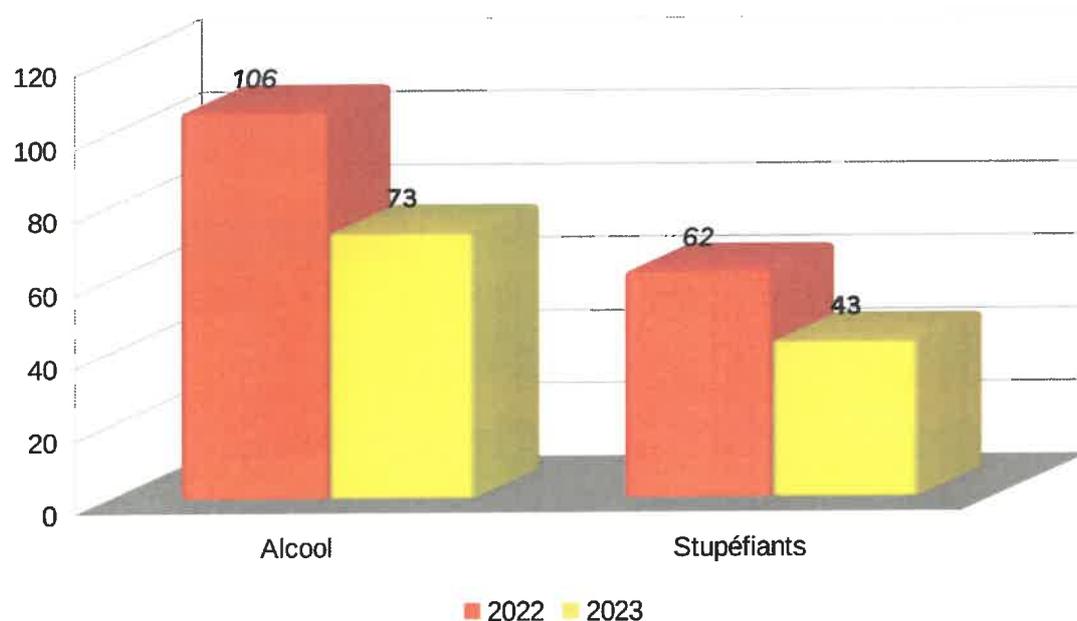
| Causes accidents            | 2022 | 2023 | Évolution | %     |
|-----------------------------|------|------|-----------|-------|
| Conduites addictives        | 135  | 95   | -40       | -30 % |
| Inattention                 | 109  | 174  | 65        | 60 %  |
| Indéterminée                | 169  | 257  | 88        | 52 %  |
| Perte de contrôle / vitesse | 111  | 106  | -5        | -5 %  |
| Priorités                   | 83   | 84   | 1         | 1 %   |
| Imprudence                  | 246  | 274  | 28        | 11 %  |

NB : Un accident peut combiner plusieurs facteurs



Causes indéterminées : circonstances de l'accident indéterminé ou multiples causes dont au moins un NC.

| Conduites addictives | 2022 | 2023 | Évolution | %     |
|----------------------|------|------|-----------|-------|
| Alcool               | 106  | 73   | -33       | -31 % |
| Stupéfiants          | 62   | 43   | -19       | -31 % |



| Imprudence                            | 2022 | 2023 | Évolution | %      |
|---------------------------------------|------|------|-----------|--------|
| Changement de file                    | 29   | 35   | 6         | 21 %   |
| Contre sens                           | 26   | 40   | 14        | 54 %   |
| Dépassement dangereux                 | 31   | 38   | 7         | 23 %   |
| Éblouissement                         | 29   | 27   | -2        | -7 %   |
| Malaise                               | 10   | 9    | -1        | -10 %  |
| Téléphone                             | 5    | 7    | 2         | 40 %   |
| Somnolence - fatigue                  | 22   | 19   | -3        | -14 %  |
| Non respect des distances de sécurité | 14   | 16   | 2         | 14 %   |
| Médicaments                           | 1    | 1    | 0         | 0 %    |
| Infirmité                             | 0    | 1    | 1         | 100 %  |
| Suicide                               | 0    | 2    | 2         | 200 %  |
| Autres causes                         | 79   | 79   | 0         | 0,00 % |

**L'imprudence : 42 %** 1<sup>re</sup> cause d'accidents

L'imprudence est présente dans 274 accidents corporels soit 42 %

**L'inattention : 26 %**

Le nombre d'accidents dus à l'inattention est en forte hausse avec 174 accidents en 2023 contre 109 en 2022.

**La vitesse : 16 %**

Le nombre d'accidents dus à la vitesse se stabilise en 2023 avec 106 accidents corporels contre 111 en 2022 ;

**Les conduites addictives : 14 %**

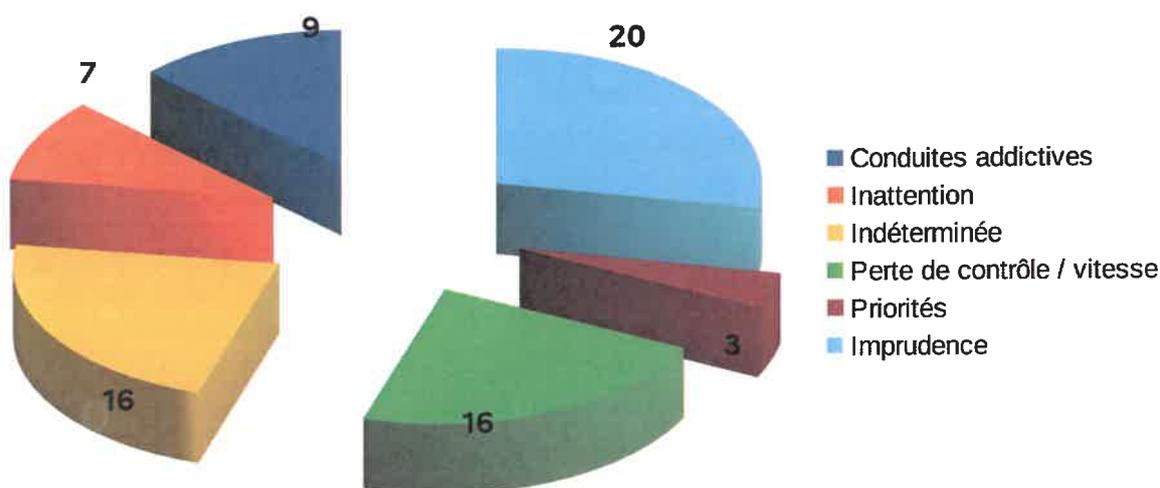
Le nombre d'accidents corporels causés par l'alcool et/ou les stupéfiants en 2023 sont en forte baisse par rapport à 2022.

**La priorité : 13 %**

Les accidents de priorité se sont stabilisés avec 84 accidents corporels en 2023 contre 83 en 2022.

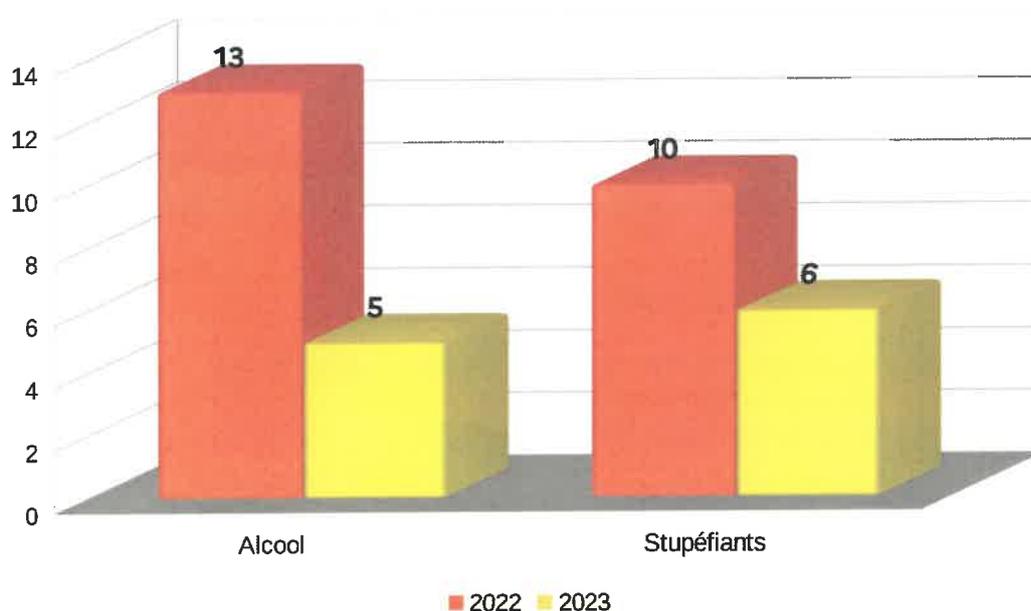
## Les principales causes des accidents mortels de la circulation routière

| Causes accidents            | 2022 | %     | 2023 | %        | Évolution | %     |
|-----------------------------|------|-------|------|----------|-----------|-------|
| Conduites addictives        | 17   | 31 %  | 9    | 13 %     | -8        | -47 % |
| Inattention                 | 2    | 4 %   | 7    | 10 %     | 5         | 250 % |
| Indéterminée                | 9    | 16 %  | 14   | 20 %     | 5         | 56 %  |
| Perte de contrôle / vitesse | 13   | 24 %  | 16   | 23 %     | 3         | 23 %  |
| Priorités                   | 0    | 0 %   | 3    | 4 %      | 3         | 300 % |
| Imprudence                  | 14   | 25 %  | 20   | 29 %     | 6         | 43 %  |
|                             | 55   | 100 % | 69   | 100,00 % |           |       |



| Conduites addictives | 2022 | 2023 | Évolution | %     |
|----------------------|------|------|-----------|-------|
| Alcool               | 13   | 5    | -8        | -62 % |
| Stupéfiants          | 10   | 6    | -4        | -40 % |

2022 : 6 accidents cumulent alcool et stupéfiants  
 2023 : 3 accidents cumulent alcool et stupéfiants



**L'imprudence : 29 %** 1<sup>re</sup> cause d'accidents mortels

L'imprudence regroupe plusieurs facteurs accidentogènes, à savoir :

- changement de file (1 %)
- contre sens (4 %)
- Dépassement dangereux (7 %)
- éblouissement (4 %)
- Malaise (1 %)
- priorité (4 %)
- NC (7 %)

L'imprudence est présente dans 20 accidents mortels, soit 29 %.

**La vitesse : (23 %)**

Le nombre d'accidents mortels dus à la vitesse augmente en 2023 avec 16 accidents contre 13 en 2022.

**Les causes indéterminées : (20 %)**

L'origine de l'accident n'est pas connu (accident seul, pas de trace de freinage, pas de témoin...)

**L'alcool et les stupéfiants : (13 %)**

Les causes d'accidents mortels causés par l'alcool et/ou les stupéfiants en 2023 sont en forte baisse par rapport à 2022 (- 47 %).

**L'inattention : (10 %)**

Cette cause est en forte hausse rapport à 2022 passant de 2 accidents mortels à 7 en 2023.

## 4. Bilan du PDASR 2023

### 4.1 Bilan financier

Les crédits affectés au PDASR sont spécifiquement destinés au financement d'actions de préventions innovantes engagées par les partenaires de la sécurité routière ou menées directement par l'État.

Les actions peuvent se présenter sous différentes formes :

- Des interventions dans les écoles, collèges, lycées, universités
- Des ateliers organisés pour les séniors ;
- Des ateliers pour le risque routier professionnel...

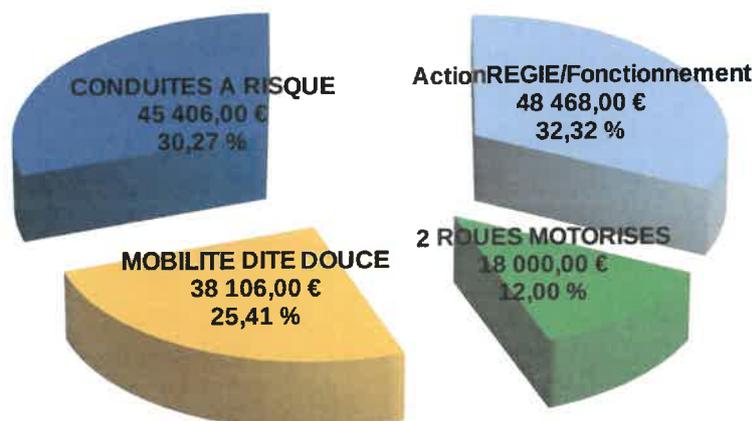
Les demandes s'y rattachant doivent donc être transmises au Chef de projet via la coordination sécurité routière, à la préfecture.

Le PDASR ne peut pas financer les projets relatifs à l'infrastructure :

- Travaux de voirie et aménagements de sécurité (achat et pose de signalisation, éclairage public, marquage au sol, ralentisseurs, chicanes, rétrécissements de chaussée, passage piétons, feux tricolores, tous les travaux de sécurisation de voiries...)
- Achat de radars pédagogiques, ces équipements peuvent être financés via les produits des amendes de police auprès du conseil départemental (pour les communes de moins de 10 000 habitants) ;
- Les crédits d'équipement et de formation des services de l'État ;
- Les actions à des fins de procurer des avantages pécuniaires aux usagers de la route respectueux des règles de sécurité routière ;
- Les frais de fonctionnement (charges de personnel, matériel informatique, transport, hébergement, restaurant, frais kilométriques).

Les crédits du PDASR ont permis de subventionner 30 partenaires pour un montant total de 106 512 €.

### Répartition Budget PDASR 2023



## 4.2 Bilans des actions

Le document général d'orientation (DGO) 2023 - 2027 fixe les enjeux et les orientations déclinés dans le PDASR chaque année.

Les enjeux du DGO 2023 - 2027 sont les suivants :

- Les conduites à risques
- les mobilités dites « douce »
- Les deux-roues motorisés
- Le risque routier professionnel

Le recensement du nombre des actions de sécurité routière réalisées est incomplet et non exhaustif. En effet, la mission sécurité routière n'est pas informée de toutes les actions réalisées dans le département.

Au total 57 actions de sensibilisation ont été organisées en 2023 dans le département en lien avec la coordination sécurité routière, pour certaines sur plusieurs jours, contre 53 en 2022.

25 actions ont été réalisées par la coordination sécurité routière, grâce à l'implication des intervenants départementaux de sécurité routière du département (23 IDSR au 31 décembre 2023).

| Enjeux DGO                      | Nombre d'actions réalisées en 2023 |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Conduites à risque              | 24                                 |
| Les deux-roues motorisés        | 14                                 |
| Mobilité dite douce             | 14                                 |
| Le risque routier professionnel | 4                                  |
| TOTAL                           | 57                                 |

Près de 44 000 personnes ont été sensibilisées au cours de ces actions.

## 4.3 Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et le matériel d'animation sécurité routière

Les intervenants départementaux de sécurité routière :

Ces IDSR sont des acteurs majeurs de la politique locale de sécurité routière. Ces bénévoles sont nommés par arrêté préfectoral, pour un an, renouvelable.

Au 31 décembre 2023, la coordination de sécurité routière de l'Hérault comptait 23 IDSR.

## Matériel d'animation sécurité routière

| Matériel                                      | Nombre     |
|---|------------|
| Buggy Brousse                                 | 1 piste    |
| Parcours alcool et stupéfiants                | 1 piste    |
| Lunettes alcool                               | 4 paires   |
| Lunettes stupéfiants                          | 2 paires   |
| Lunettes médicaments                          | 1 paire    |
| Mallette alcool                               | 1 mallette |
| Simulateur de conduites pour véhicules légers | 1          |
| Simulateur de conduites pour scooters         | 1          |
| Simulateur de conduites pour motos            | 1          |
| Code de la route                              | 1 box      |
| Barnum  | 1          |
| Jeu de l'oie sécurité routière                | 1          |
| 1 casque de réalité virtuelle                 | 1          |
| Réactionmètre                                 | 1          |

Dans le cadre de la sensibilisation des personnes vulnérables (piétons, cyclistes, conducteur d'engin de déplacement personnel motorisé), la mission sécurité routière s'est dotée de goodies réfléchissants, de gilets. Nous soutenons aussi toutes les actions en offrant des goodies pour enfants (jeu des 7 familles de la sécurité routière, marques pages, stylo...).

De plus nous offrons à toutes les classes de CE2 pour la préparation du permis de piéton puis du savoir rouler à vélo, une affiche « un coup d'œil sur la signalisation » (au moins 1 affiche par école).

### **5. Enjeux et orientations d'actions pour l'année 2024**

L'analyse des chiffres de 2023 ont mis en lumière les enjeux suivants :

**– Les conduites à risques : (alcool, stupéfiants, vitesse, priorités, distracteurs...)** ;

Cet enjeu rassemble les principales causes des accidents mortels et le département de l'Hérault n'est pas épargné.

En 2023, sur les routes héraultaises, l'alcool est ainsi présent dans 7 % des accidents mortels de la circulation routière et les produits stupéfiants dans plus de 8 %.

La vitesse excessive ou inadaptée est quant à elle en cause dans plus de 10 % des accidents (23 % des accidents mortels).

Ce constat nous impose une nouvelle fois de mener des actions fortes de prévention afin de changer les comportements des usagers de la route, et ceci quel que soit leur âge ou leur mode déplacement. Ces actions ont vocation à être transversales, tant en établissement scolaire que auprès des adultes. Certaines d'entre elles se dérouleront directement à la sortie des lieux festifs et grands événements.

#### **– Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »**

De plus en plus d'usagers de la route font le choix de se tourner vers ces formes de mobilité, que ce soit pour des raisons écologiques, de santé ou pour faciliter leurs déplacements. Cependant, ces modes de déplacement ne sont pas sans risque.

Sur les routes héraultaises, les modes de mobilité dits « doux » représentent 16 % des tués sur l'année 2023 avec 12 tués).

Ce type de déplacements étant en constante augmentation, il est de notre devoir d'agir en sensibilisant d'une part cette catégorie d'usagers, que ce soit sur l'aspect réglementaire ou comportemental, et d'autre part en sensibilisant les automobilistes à la présence sur nos routes de ces nouveaux modes de déplacement.

#### **– Les deux-roues motorisés**

Les deux-roues motorisés, au niveau national, ne représentent que 2 % du trafic mais 34 % des blessés graves sur la route.

Dans l'Hérault, 23 conducteurs de motocyclette sont décédés en 2023. La catégorie des deux-roues motorisés représente 32 % des tués (71 tués) sur l'année.

Ces accidents trouvent leurs causes principales dans la vitesse excessive ou inadaptée, les dépassements dangereux et les conduites addictives.

#### **– Le risque routier professionnel**

De nombreux salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur travail, de façon occasionnelle ou régulière. La dispersion géographique croissante du monde du travail augmente les distances parcourues par un salarié pour ses trajets domicile-travail ou pour l'exercice de ses missions.

Le risque accident de travail sur la route est souvent en relation avec la nature et les exigences du métier qu'exerce le salarié. Il augmente aussi en fonction du comportement du salarié conducteur et de ses prises de décision lors de la conduite. Ce risque routier a souvent des origines « multifactorielles » : environnement, véhicules, organisation, conducteur...

Dans le département de l'Hérault, sur l'année 2023, 22 % des tués (16 tués) le sont dans un accident impliquant un usager en domicile-travail ou en trajet professionnel.

L'étude de l'accidentalité pour l'année 2023 permet de focaliser, en complément des enjeux nationaux, les actions à venir sur les usagers :

- **Les séniors ;**

Dans l'Hérault, les séniors (+ 65 ans) sont impliqués sur l'année 2023 dans 196 accidents de la circulation routière (30 % des accidents).

Le nombre de tués dans cette catégorie s'élève à 19, soit 27 % des tués.

Suite à ce résultat, il est important de poursuivre nos actions de prévention envers ce type de public, ceci afin de les sensibiliser sur leur vulnérabilité.

- **Les jeunes.**

La catégorie d'utilisateur « jeune » (18/24 ans) représente 22 % de la population mais 29 % des présumés responsables.

Sur l'année 2023, 15 jeunes ont perdu la vie sur les routes héraultaises, soit près de 21 % des tués.

Ce constat démontre qu'il est impératif de poursuivre les actions de prévention au profit de ce jeune public.

## **6. Les actions du PDASR 2024**

### **6.1 Actions subventionnées**

L'appel à projets au titre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2024 a été lancé en décembre 2023. Les enjeux prioritaires déterminés dans le nouveau document général d'orientation 2023-2027 ont été rappelés aux différents porteurs de projets.

La clôture de dépôt des dossiers a été fixée au 23 février 2024.

### **6.2 Le prévisionnel des actions réalisées par la mission sécurité routière**

Pour l'année 2024, le nombre d'action prévisionnel est de 42.

Précisons qu'une action peut correspondre à plusieurs jours et à plusieurs enjeux du Document général d'orientation. Il est par exemple régulier que nos interventions au sein d'une structure portent en partie sur les conduites addictives, ainsi que sur l'emploi de la trottinette électrique ou les distracteurs technologies.

Dans le cadre de ces actions, les principaux outils utilisés sont :

- Les ateliers alcool/stupéfiants ;
- Le parcours trottinette électrique ;
- Les simulateurs de conduite (deux-roues motorisés et véhicule léger) ;
- Le réactiomètre ;
- Le buggy Brousse ;
- Le jeu de l'oie de la sécurité routière ;
- Le casque de réalité virtuelle.

### Les grands évènements

La mission sécurité routière et les intervenants départementaux de la sécurité routière seront présents sur plusieurs grands évènements organisés sur le département :

- Le salon de la police municipale
- La foire internationale de Montpellier
- Educap city

## Budget prévisionnel

Le budget 2024 est de 181 007 €, la répartition par enjeu comme suit :

### Les conduites à risque :

| Public(s) visé(s)   | Orientation(s) d'action(s)  | Action(s)   |
|---|---|---|
| Jeunes en établissements d'enseignement (secondaire et supérieur)   | Sensibiliser les jeunes aux risques encourus par la consommation de produit(s) (notamment sur les dangers du protoxyde d'azote) lorsqu'ils circulent (à deux-roues, en voiture, à pieds...).  | Sensibilisation collège et lycée (simulateur 2RM, valise alcool, lunettes alcool...)  |
| Jeunes usagers d'EDP (Motorisés ou non)   | Sensibiliser les jeunes (étudiants, jeunes en Foyers de Jeunes Travailleurs...) sur différents aspects (prévention, code de la route, équipement...), en particulier pour les utilisateurs de trottinettes.   | Sensibiliser aux risques de circulation en trottinette (respect du code de la route...)   |
| Organisateurs d'événements festifs (festivals, associations étudiantes...)  | Former/accompagner les organisateurs d'événements festifs pour qu'ils mettent en place des dispositifs de prévention (espaces de prévention, soifs moins chers/gratuits, covoiturage, valorisation des Sam...).   | Fête votive : sensibiliser et mettre à disposition auprès des collectivités du matériel (borne éthylo...)                             |
| Sensibiliser les mineurs et les jeunes majeurs accueillis par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Hérault à la dangerosité des comportements à risque sur la route | Permettre une prise de conscience du public de mineurs ou de jeunes majeurs accueillis par les services de la PJJ de l'Hérault et les dissuader de comportements à risque au volant, notamment la consommation d'alcool et de substances psychoactives. | Promouvoir en partenariat avec la PJJ, rappel des règles de conduites et les conséquences lors du non respect (alcool et stupéfiants) |

### Les deux-roues motorisés

| Public(s) visé(s)           | Orientation(s) d'action(s)  | Action(s)   |
|-----------------------------|---|---|
| Les jeunes et leurs parents | Sensibiliser au port des équipements et à la pratique du deux roues motorisé ou non motorisé. | Étendre en collaboration avec les PM lors d'actions de prévention en milieu scolaire (mise à disposition de dépliants, affiches...) |

### La mobilité douce

| Public(s) visé(s)                                       | Orientation(s) d'action(s)  | Action(s)  |
|---|---|--|
| Enfants de 4 à 7 ans en milieu scolaire ou périscolaire | Permettre à ce jeune public d'évoluer et d'apprendre les différentes étapes des dangers sur la route afin de les sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux risques routiers et notamment aux règles de circulation en tant que piétons, s'agissant d'usagers particulièrement vulnérables. | Fournir à toutes les écoles primaires du département au moins une affiche sur les règles de déplacement sur la durée du PDASR + Intervention des FO en milieu scolaire |

## Le risque routier professionnel

| Public(s) visé(s)                              | Orientation(s) d'action(s)   | Action(s)  |
|--|--|--|
| Chambres consulaires, RH / RSE des entreprises | <p>Améliorer la connaissance / Promouvoir la réalisation de diagnostics de l'accidentalité par entreprise ou secteur d'entreprises prioritairement dans les branches professionnelles identifiées comme étant « à risque » (horaires décalés, nombreux déplacements, fatigue...) - <b>Développer des actions de prévention et de communication dans les entreprises lors des journées de la sécurité routière du 22 au 29 Mai 2023.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler les entreprises dans lesquelles les risques routiers sont les plus élevés. Par exemple, les livreurs par type de véhicules utilisés : vélo, vélo-cargo, 2RM, utilitaire léger,...</li> <li>- Analyser leur DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) sur la partie trajet (pro et domicile-travail)</li> <li>- Diffuser de la communication ciblée par type de risque. Exemple d'entreprise de transport : angle mort, vitesse, fatigue, alcool,...</li> <li>- Proposer des ateliers autour de la sensibilisation aux risques routiers en rappelant à l'employeur son obligation de prévention vis-à-vis de ses salariés.</li> </ul> | <p>Informier et proposer d'organiser une sensibilisation aux risques routiers par l'intermédiaire des chambres consulaires</p> |

### Concernant les actions en régie au titre du PDASR 2024 :

- **Les Arènes de la sécurité routière à Béziers**, en collaboration avec la police nationale, sensibiliser les jeunes aux conséquences d'une conduite à risque avec Dragotto (cascadeurs), SDIS34, parcours trottinettes, participation à tirage au sort (place de rugby, maillot de foot de Montpellier et de l'équipe de France...).
- **Organisation en partenariat avec la Métropole** d'un village sécurité routier place de la mairie en y intégrant de nombreux partenaires (Piste CRS, securider, IDSR...)
- **Relancer la Tam (Tramway)**, pour une campagne d'information sur les obligations lors de déplacements en mobilité douce sur Montpellier.

## 7. PCDR

Le Plan départemental des contrôles routiers n'est pas établi dans le département de l'Hérault, néanmoins les forces de l'ordre (Police Nationale, Gendarmerie et Police Municipale) procèdent à de très nombreux contrôles en fonction des causes de l'accidentalité (vitesse, alcoolémie, stupéfiants, priorité, distracteurs...).

Police Nationale et Gendarmerie :

| Mois              | Alcool             |                      | Stupéfiants        |                          | Vitesse                     |   | Priorité                                  |                               |
|-------------------|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------|---|---|-------------------------------|
|                   | Nbre de dépistages | Infractions relevées | Nbre de dépistages | Nbre Dépistages positifs | Nbre excès vitesse hors CSA | Infractions non arrêt au feu rouge hors CSA | Infractions franchissement ligne continue | Infractions non arrêt au stop |
| <b>janvier</b>    |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 159                | 49                   | 15                 | 12                       | 258                         | 124   | 87  | 49                            |
| gendarmerie       | 10493              | 206                  | 1690               | 226                      | 605                         | 41  | 104                                       | 201                           |
| <b>total</b>      | <b>10 652</b>      | <b>255</b>           | <b>1 705</b>       | <b>238</b>               | <b>863</b>                  | <b>165</b>                                  | <b>191</b>                                | <b>250</b>                    |
| <b>février</b>    |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 146                | 37                   | 9                  | 9                        | 188                         | 126   | 104                                       | 33                            |
| gendarmerie       | 8217               | 146                  | 1412               | 151                      | 573                         | 44  | 107                                       | 254                           |
| <b>total</b>      | <b>8 363</b>       | <b>183</b>           | <b>1 421</b>       | <b>160</b>               | <b>761</b>                  | <b>170</b>                                  | <b>211</b>                                | <b>287</b>                    |
| <b>mars</b>       |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 229                | 35                   | 14                 | 10                       | 243                         | 127   | 70  | 77                            |
| gendarmerie       | 9007               | 159                  | 1573               | 181                      | 606                         | 46  | 129                                       | 326                           |
| <b>total</b>      | <b>9 236</b>       | <b>194</b>           | <b>1 587</b>       | <b>191</b>               | <b>849</b>                  | <b>173</b>                                  | <b>199</b>                                | <b>403</b>                    |
| <b>avril</b>      |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 635                | 41                   | 25                 | 7                        | 184                         | 139   | 72  | 45                            |
| gendarmerie       | 8678               | 168                  | 1780               | 232                      | 640                         | 43  | 139                                       | 316                           |
| <b>total</b>      | <b>9 313</b>       | <b>209</b>           | <b>1 805</b>       | <b>239</b>               | <b>824</b>                  | <b>182</b>                                  | <b>211</b>                                | <b>361</b>                    |
| <b>mai</b>        |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 183                | 31                   | 51                 | 10                       | 184                         | 93  | 58  | 40                            |
| gendarmerie       | 8738               | 180                  | 1853               | 194                      | 500                         | 36  | 93  | 371                           |
| <b>total</b>      | <b>8 921</b>       | <b>211</b>           | <b>1 904</b>       | <b>204</b>               | <b>684</b>                  | <b>129</b>                                  | <b>151</b>                                | <b>411</b>                    |
| <b>juin</b>       |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 187                | 31                   | 36                 | 15                       | 142                         | 89  | 73  | 30                            |
| gendarmerie       | 8360               | 205                  | 1971               | 191                      | 509                         | 53  | 119                                       | 201                           |
| <b>total</b>      | <b>8 547</b>       | <b>236</b>           | <b>2 007</b>       | <b>206</b>               | <b>651</b>                  | <b>142</b>                                  | <b>192</b>                                | <b>231</b>                    |
| <b>juillet</b>    |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 207                | 45                   | 56                 | 17                       | 113                         | 51  | 39  | 26                            |
| gendarmerie       | 9975               | 309                  | 1961               | 187                      | 601                         | 50  | 148                                       | 221                           |
| <b>total</b>      | <b>10 182</b>      | <b>354</b>           | <b>2 017</b>       | <b>204</b>               | <b>714</b>                  | <b>101</b>                                  | <b>187</b>                                | <b>247</b>                    |
| <b>août</b>       |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 1588               | 57                   | 21                 | 13                       | 38                          | 39  | 40  | 11                            |
| gendarmerie       | 13 164             | 315                  | 2 316              | 206                      | 668                         | 45  | 171                                       | 238                           |
| <b>total</b>      | <b>14 752</b>      | <b>372</b>           | <b>2 337</b>       | <b>219</b>               | <b>706</b>                  | <b>84</b>                                   | <b>211</b>                                | <b>249</b>                    |
| <b>septembre</b>  |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 253                | 33                   | 66                 | 25                       | 72                          | 67  | 51  | 28                            |
| gendarmerie       | 10 759             | 234                  | 2 086              | 169                      | 620                         | 38  | 185                                       | 216                           |
| <b>total</b>      | <b>11 012</b>      | <b>267</b>           | <b>2 152</b>       | <b>194</b>               | <b>692</b>                  | <b>105</b>                                  | <b>236</b>                                | <b>244</b>                    |
| <b>octobre</b>    |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 282                | 37                   | 19                 | 6                        | 143                         | 124   | 83  | 38                            |
| gendarmerie       | 9 729              | 240                  | 2 051              | 206                      | 613                         | 48  | 124                                       | 308                           |
| <b>total</b>      | <b>10 011</b>      | <b>277</b>           | <b>2 070</b>       | <b>212</b>               | <b>756</b>                  | <b>172</b>                                  | <b>207</b>                                | <b>346</b>                    |
| <b>novembre</b>   |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 81                 | 20                   | 47                 | 34                       | 198                         | 103   | 76  | 34                            |
| gendarmerie       | 9694               | 190                  | 2148               | 174                      | 625                         | 44  | 142                                       | 204                           |
| <b>total</b>      | <b>9 775</b>       | <b>210</b>           | <b>2 195</b>       | <b>208</b>               | <b>823</b>                  | <b>147</b>                                  | <b>218</b>                                | <b>238</b>                    |
| <b>décembre</b>   |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 149                | 26                   | 32                 | 27                       | 197                         | 97  | 66  | 90                            |
| gendarmerie       | 9 691              | 151                  | 2 344              | 147                      | 500                         | 40  | 76  | 214                           |
| <b>total</b>      | <b>9 840</b>       | <b>177</b>           | <b>2 376</b>       | <b>174</b>               | <b>697</b>                  | <b>137</b>                                  | <b>142</b>                                | <b>304</b>                    |
| <b>Cumul 2023</b> |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |
| police            | 4 099              | 442                  | 391                | 185                      | 1 960                       | 1 179                                       | 819                                       | 501                           |
| gendarmerie       | 116 505            | 2 503                | 23 185             | 2 264                    | 7 060                       | 528   | 1 537                                     | 3 070                         |
| <b>total</b>      | <b>120 604</b>     | <b>2 945</b>         | <b>23 576</b>      | <b>2 449</b>             | <b>9 020</b>                | <b>1 707</b>                                | <b>2 356</b>                              | <b>3 571</b>                  |
| <b>7 634</b>      |                    |                      |                    |                          |                             |   |   |                               |